

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 09 Mars 2006  
Date de la Convocation : 22 Février 2006***

L'An Deux Mille Six le 09 Mars à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle Socio Culturelle de CLECY sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Didier MAZINGUE, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Bruno DILIGENCE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Claude HERGAULT, Monsieur Léon LEREBOURS, Monsieur Michel HUARD, Monsieur René HAMON, Monsieur Michel BAR, Monsieur Raymond BRION, Monsieur Pierre BOTHELIN, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Jean FOUREY, Monsieur Jean-Paul VAUTIER, Monsieur Paul AUMONT, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Daniel SOHIER, Monsieur Daniel VILLERAY, Monsieur Alain ROUILLIER, Monsieur Léon MARIE, Madame Annie BAILLIEUL, Madame Marie-Claire LIVORY, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Yvon GUERARD, Monsieur Robert BONVOISIN, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Louis SLAVIERO, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jean FOSSARD, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Gérard PARIS, Madame Marie-Claude JEANNE, Madame Janine KUC, Monsieur Claude HARDY, Monsieur André AUBIN, Monsieur Louis CORBIERE, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Jean-Marie DECARSIN, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Monsieur Roger TOURLAND, Monsieur Emile FRASLIN, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Serge LADAN, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Pierre BRISSET, Monsieur Christian SARRAZIN.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur André VAIDIS, Monsieur Charles RABACHE, Madame Fabienne DONDA, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Guy LONDE, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Michel GALLET, Madame Nicole LETONDEUR, Madame Brigitte LANGLOIS, Madame Nadine MARIE, Monsieur Guy LEBLANC.

**ABSENTS :**

Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Michel DUFOUR, Monsieur Théophile LECERF, Madame Valérie STIL, Madame Catherine DAKSZEWICZ, Monsieur Stéphane RENAULT.

Monsieur CHANDELIER, ouvre la séance, remercie Monsieur le Maire de Clécy et son Conseil Municipal pour leur accueil dans la Salle Socio Culturelle. Remercie les Délégués présents les félicite pour leur présence et tient à souligner le travail très précieux effectué par le Trésorier Monsieur JOUVIN qui joue un rôle de conseiller très important pour la Collectivité.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Il est présenté les excuses de Monsieur VAIDIS. Le Président demande s'il y a un délégué qui souhaite assurer le secrétaire de séance.

Monsieur Michel BAR de Clécy se propose comme secrétaire, Monsieur CHANDELIER le remercie.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est demandé aux Délégués présents s'ils ont des observations sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2005.

Les Membres présents à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 15 Décembre 2005.

### **COMMUNICATION DU PRESIDENT**

Le Président propose d'intervenir en fin de réunion au sujet des grands sujets liés au développement de notre Région (le Pays de Caen, l'ancienne voie ferrée Caen-Flers, voie rapide 562,...).

### **COMMISSION TOURISME**

#### **CONVENTION FINANCIERE AVEC L'O.T.S.N.** (Subvention à l'O.T.S.N.)

Il est donné lecture de la Convention Financière, ayant pour objectif de fixer l'aide financière attribuée pour l'année 2006 à l'O.T.S.N. pour assurer les actions confiées à l'O.T.S.N. :

- Promotion Touristique ;
- Accueil et information du public ;
- Collecte d'information statistique ;
- Animation du développement touristique.

Il est proposé de fixer à la somme de 125 000 Euros l'aide financière pour l'année 2006 (montant identique à 2005) et en ce qui concerne la participation pour le week end de la Randonnée elle est proposée pour un montant équivalent aux subventions octroyées par la Région et le Conseil Général. La participation Communautaire sera assurée par la mise à disposition du personnel et du matériel intercommunal.

Le Président présente le bilan comptable de l'année 2005 transmis par le Président de l'O.T.S.N. et souligne que s'il est indispensable, il y aura besoin de faire appel à un Commissaire aux Comptes, mais cela coûte toujours de l'argent et apparemment l'obligation est à partir de 150 000 Euros de subventions versées.

A chaque Maire sera remis un rapport moral.

**Monsieur HARDY** : en ces périodes de restrictions ne peut-on pas réduire les subventions à l'O.T.S.N. ?

**Monsieur CHANDELIER** : le tourisme est une activité économique, il faut que cette compétence soit gérée par des professionnels, il sera toujours possible de réfléchir à une fusion avec d'autres partenaires, comme Falaise ou Condé sur Noireau, pour la promotion, etc...

**Monsieur PERRIN** : il y a combien de permanents à l'O.T.S.N. ?

**Monsieur CHANDELIER** : 3 temps plein, 1 Contrat de Qualification et jusqu'à 8 stagiaires l'été.

**Monsieur VALENTIN** : il y a peut-être la possibilité de revoir les horaires d'ouverture des O.T.S.N. en hors saison il serait peut-être possible de n'ouvrir qu'un site ?

**Monsieur MAZINGUE** : il n'y a pas de participation de la Communauté de Communes pour le week-end de la Randonnée ?

**Monsieur CHANDELIER** : la seule participation de la Communauté de Communes sera la mise à disposition du personnel et du matériel pour ce week-end.

**Monsieur VALENTIN** : il faut peut-être reformuler la convention, car si la subvention n'est pas obtenue, la participation ne pourra pas être prise en totalité par la Communauté de Communes (11 000 €euros).

**Monsieur CHANDELIER** : il faut ajouter à la convention : "sous réserve de l'obtention des subventions".

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- décide de voter la somme de 125 000 Euros pour le fonctionnement de l'O.T.S.N. et 11 000 Euros pour le week end de la Randonnée sous réserve de l'obtention des subventions ;
- autorise le Président à signer la Convention correspondante (sachant qu'à cette convention sera joint le bilan comptable 2005 et la prévision budgétaire 2006) ;
- autorise le Président à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la réalisation du week-end de la randonnée.

### TAXE DE SEJOUR

L'étude concernant la mise en place d'une Taxe de Séjour sur le territoire de la Communauté de Communes est entrain d'être réalisée par le bureau de l'Office de Tourisme. Des propositions seront faites auprès de la Commission Tourisme et soumise dans le second trimestre 2006 à un Conseil Communautaire. Les réflexions sont menées avec des Offices de Tourisme Communautaires ayant déjà instauré cette taxe de séjour.

**Monsieur VILLERAY** : pour le moment la Communauté de Communes n'a pas la compétence Tourisme entière et à ce titre ne pourrait appliquer une "*Taxe de Séjour*". Si cette compétence est prise la recette correspondante pourrait en outre être utilisée pour de la signalisation touristique.

**Monsieur CHANDELIER** : il est important de revoir nos compétences, à ce jour la Communauté de Communes n'a pas la compétence totale Tourisme. La Taxe de Séjour servira pour aider au financement du service. Il faut remercier le Président de la Commission Tourisme et le Président de l'O.T.S.N. pour la réalisation de cette étude.

**Monsieur Léon MARIE** : il faut peut-être passer à un autre sujet, nous avons passé 30 minutes sur ce sujet "le Tourisme".

**Monsieur CHANDELIER** : il est vrai, mais il était bon de préciser certaines choses.

### RENOUVELLEMENT LOCATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT

Par délibération en date du 27 Février 2004, le Conseil Communautaire a décidé de louer à l'Association Lionel Terray, le Centre d'Hébergement pendant la durée des travaux de la Base de Clécy.

Il s'avère que le bail était prévu pour une durée de deux années et qu'il se termine au 31 Août 2006.

Par courrier en date du 20 Janvier dernier, le Directeur de l'Association Lionel Terray, nous a signalé qu'à cette date les travaux de la Base ne seront pas terminés.

De ce fait, il est proposé de consentir une Convention d'occupation précaire pendant la durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2006 aux mêmes conditions de location que le bail précédent, c'est-à-dire pour un montant annuel de 16 000 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer la Convention correspondante.

## COMMISSION VOIRIE

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Dans notre Communauté de communes comme dans beaucoup d'autres, la mise en place du SPANC se révèle assez difficile et suscite de nombreuses interrogations.

Interrogations des particuliers, mais aussi, difficultés pour la mise en œuvre sur le plan financier car les subventions auxquelles nous avons droit ne sont pas identiques chaque année.

Autant les subventions du Conseil Général sont stables et portent sur 2006 et 2007, autant les subventions de l'Agence de l'Eau ne portent que sur 2006, et pourtant nous devons effectuer le travail de contrôle (3 300 installations) en 2006 et 2007.

En fonction de ces variables, il nous faut fixer les tarifs de ces contrôles. Il y a 4 natures de contrôles :

- 2 pour les constructions neuves et les réhabilitations ;
- 1 pour les constructions existantes ;
- 1 pour les biens faisant l'objet d'une mutation.

### CONSTRUCTIONS NEUVES ET REHABILITATION DE LOGEMENTS

Les tarifs ont été fixés par le Conseil Communautaire du 06 Septembre 2005 :

- Contrôle de la conception de l'ouvrage : **63,82 € T.T.C.**  
(en général document à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation d'urbanisme)
- Contrôle de la bonne exécution de l'ouvrage : **145,58 € T.T.C.**  
(en général document à fournir pour obtenir l'attestation de conformité des travaux réalisés)

### CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Chaque construction doit disposer d'installation conforme à la législation. Il est donc obligatoire qu'une vérification des installations ait lieu.

Ce contrôle de l'existant déduction faite des subventions, nous coûtera en 2006 et 2007 : 44,37 € T.T.C., auxquelles il convient d'ajouter 2063 € T.T.C. de frais de fonctionnement.

Nous vous proposons donc de fixer la redevance à demander aux propriétaires à **65,00 € T.T.C.** par contrôle pour les années 2006 et 2007.

### CONTROLE A L'OCCASION D'UNE MUTATION

S'agissant d'un contrôle particulier et spécifique les frais occasionnés sont beaucoup plus importants que ceux occasionnés par les contrôles dans les constructions existantes (ceux-ci sont faits Commune par Commune)

Le coût réel de ce contrôle est évalué à 126,60 € T.T.C. auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement pour 23,40 € T.T.C.

Nous pouvons espérer des subventions identiques à celles reçues pour le contrôle de l'existant (30 €).

Il vous est donc proposé de fixer la redevance, en cas de mutation, à 120 € T.T.C. par contrôle.

**Monsieur PITEL** : l'écart est important entre le contrôle de l'existant (65 Euros) et le contrôle par mutation (120 Euros) il y aurait peut-être la possibilité de revoir ce tarif avec la SAUR.

**Monsieur HERGAULT** : attention, ce sont les prix du Marché, donc non révisables.

Les tarifs proposés pour le contrôle des constructions existantes et pour le contrôle à l'occasion d'une mutation sont approuvés à l'unanimité.

## **COMMISSION DECHETS MENAGERS**

### **RETRAIT BORDEREAU DE PRIX COMPLEMENTAIRE N° 2 (D.M.S.) CONSENTI À SD COMPOST**

Par courrier en date du 21 décembre 2005, les Services Préfectoraux ont sollicité auprès du Président du Tribunal administratif de Caen l'annulation de l'avenant n°2 au marché de gestion des déchets ménagers spéciaux du 18 juillet 2002 contracté par la Communauté de communes de la Suisse Normande avec la société SD Compost.

Il est à souligner que :

Nous avons à mettre un point final à un litige administratif qui nous oppose à la Préfecture depuis le 31 Mai 2005, date de l'avenant N° 2 au Marché de Gestion des Déchets Ménagers Spéciaux passé avec la Société SD Compost.

Ce litige porte sur une somme de 294,76 € T.T.C.

Afin de ne pas poursuivre ce litige devant le Tribunal Administratif, je vous propose dès maintenant d'annuler cet avenant N° 2 et prendre la délibération suivante qui nous est proposée par la Préfecture :

L'exposé des faits laisse apparaître un certain nombre d'irrégularités pour l'essentiel liées à l'impossibilité pour la Communauté de communes d'estimer, au commencement du marché le volume de la prestation envisagée. En effet, à l'ouverture des déchetteries en 2002, ni la nature exacte, ni le gisements de déchets ménagers spéciaux que nous aurions à traiter étaient connus. En l'absence de données quantitatives, le choix de l'attributaire a été opéré sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

Après plusieurs mois d'exploitation, un premier bordereau de prix complémentaire a du être élaboré pour répondre à des besoins nouveaux (catégories de déchets non prévues initialement). Pour les mêmes raisons, un deuxième bordereau de prix complémentaire, valant avenant n°2, a été transmis le 31 mai 2005. Les pièces nécessaires à la validation de cet avenant (délibération du

conseil communautaire et rapport de présentation) n'ont malheureusement pas été adressées dans le délai imparti.

Face à cette situation, il est proposé :

- d'annuler le second bordereau de prix ;
- d'exiger du co-contractant le remboursement des sommes perçues indûment (294,76 € T.T.C. facture du 30 Juin 2005) ;
- d'indemniser cette société pour le préjudice causé, du même montant.

Les opérations budgétaires seront inscrites au Budget Primitif 2006.

Il est rappelé que le Marché en cause s'est terminé le 30 Juin 2005 et qu'il n'y aura par conséquent pas d'autres factures litigieuses liées à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

#### REDEVANCE SPECIALE COMMERCANTS DE CLECY

Dans le cadre du nouveau contrat de collecte il a été décidé de faire acquitter par les intéressés le coût de la collecte supplémentaire effectuée pour les commerçants de Clécy du 15 Juin au 15 Septembre de chaque année, (au tarif 2005 le coût cette prestation a été estimée à 1 101,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- autorise l'application de la Redevance Spéciale auprès des commerçants de la Commune de Clécy qui ont demandé cette prestation supplémentaire sachant que la prestation sera facturée à 100 € par commerçant et par an ;
- autorise le Président à effectuer les titres correspondants.

#### TAXE ORDURES MENAGERES

Pour 2006, il est proposé de maintenir les taux de 2005 :

TAXE OM 2005	TAUX 2005			PROPOSITION TAUX 2006		
	BASE	TAUX	MONTANTS	BASE	TAUX	MONTANTS
Zone 1 (autres Communes)	1 637 152	17,00 %	278 316	1 717 237	17,00 %	291 930
Zone 2 (Thury-Harcourt)	949 909	17,00 %	161 485	1 004 482	17,00 %	170 762
Zone 3 (Clécy)	608 313	17,00 %	103 413	628 583	17,00 %	106 859
Zone 4 (Communes SMICTOM de la Bruyère)	1 231 671	9,61 %	118 364	1 282 261	9,61 %	123 225
	<b>TOTAL</b>		<b>661 577</b>	<b>TOTAL</b>		<b>692 777</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son avis favorable et décide de fixer les taux comme indiqués ci-dessus, pour l'année 2006.

**Monsieur MAZINGUE** : s'il y a plus que deux taux, pourquoi ne pas faire que deux zones ?

**Monsieur CHANDELIER** : il faut revoir ces zones.

**Monsieur SUARD** : il est possible de regrouper les zones 1 et 3 puisque c'est la même fréquence.

**Monsieur BAILLIEUL** : pourquoi avoir le même taux si nous n'avons pas la même fréquence ?

**Monsieur SUARD** : au niveau du coût entre une fréquence et deux fréquences par semaine, cela ne peut aller du simple au double, car le temps passé entre la zone rurale et la zone urbaine est différent avec un tonnage à traiter équivalent.

## **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **ATELIER RELAIS ARVIN MERITOR ESSON**

La Société ARVIN MERITOR située sur la Zone Communautaire à Esson, à en projet la construction d'un atelier relais de 1 000 M2 pour agrandir son Centre de Recherche.

Les dirigeants de cette unité ont proposé à la Communauté de communes de réaliser ce projet afin d'obtenir les aides auprès du Conseil Général et de l'Etat au titre de la D.D.R. sachant qu'ils sont prêts à prendre en charge le reste de la dépense sous la forme d'un Crédit Bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à :

- Lancer une consultation d'architecte ;
- Demander les subventions nécessaires auprès du Conseil Général et des services de l'Etat au titre de la D.D.R. ;
- A former un Groupe de Travail en liaison avec les dirigeants de MERITOR pour la préparation et le suivi de ce dossier.

**Monsieur Léon MARIE** : il est à souligner qu'une emprise de terrain avait été prévue dans le cadre d'un agrandissement.

Pour la Communauté de Communes le groupe de travail est composé de Monsieur DUBOIS et de Monsieur QUINDRY, il sera possible de compléter ce groupe de travail.

### **RECONDUCTION BAIL ARVIN MERITOR THURY-HARCOURT**

Le bail consenti avec la Société MERITOR concernant les locaux industriels de Thury-Harcourt prend fin en Septembre 2006. Il s'avère que les dirigeants de cette Société souhaitent continuer à louer ces locaux.

De ce fait, il est proposé de consentir une location pour un an renouvelable par tacite reconduction aux mêmes conditions que l'ancien bail c'est-à-dire avec un loyer de 27 440,84 € H.T. par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

### MISE EN NON-VALEUR SOMMES DUES PAR MAD TRANSPORTS

Par courrier en date du 13 Février dernier, le Trésorier de Thury-Harcourt, nous informe, que du fait de la liquidation judiciaire de cette entreprise, il n'a pu recouvrer les titres concernant les sommes dues par la Société MAD Transports, anciens locataires du bâtiment industriel appartenant à la Communauté de Communes sur la Commune de Croisilles au lieu-dit Courmeron.

Titres non recouverts admis en non-valeur :

Nature du produit	Articles du rôle	Nom et prénoms des redevables	Sommes restant à recouvrer	Sommes irrécouvrables sur les frais de poursuites	Motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable
Loyer Juin 2002	TR 32/2002	MAD TRANSPORTS	69,71		Liquidation Judiciaire
Loyer 3 <sup>ème</sup> trim. 2002	TR 33/2002	"	209,16		"
Loyer 4 <sup>ème</sup> Trim. 2002	TR 34/2002	"	209,16		"
Taxe Foncière	TR 15/2003	"	1 693,00		"
Loyer 2 <sup>ème</sup> Trim. 2004	TR 6/2004	"	876,30		"
Loyer 3 <sup>ème</sup> Trim. 2004	TR 7/2004	"	1 276,30		"
Loyer 4 <sup>ème</sup> Trim. 2004	TR 8/2004	"	1 276,30		"
Taxe Foncière 2004	TR 17/2004	"	1 631,00		"
		<b>TOTAL</b>	<b>7 240,93</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de mettre ces titres en non-Valeur pour un montant de 7 240,93 €.

Sachant que cette somme sera inscrite au Budget Primitif Industrie 2006 au Compte 654.

## COMMISSION FINANCES

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

Monsieur PITEL avant de donner lecture des Comptes Administratifs, tient à rappeler pourquoi la Communauté de Communes a des problèmes de finances.

La Communauté de Communes a fait et a payé beaucoup de choses, Meritor en est la meilleure réalisation, aucune Commune ne peut dire que le fait d'être adhérente à la Communauté a été facteur de perte d'argent.

Maintenant, il faut souligner que les recettes baissent d'années en années, il faut avoir les moyens pour gérer nos compétences.

Dans les orientations budgétaires avait été prévu, après modification des statuts, de redonner la participation du Syndicat Scolaire aux Communes, le montant de cette participation représente 125 000 Euros soit 20 % de fiscalité, le fait de pouvoir garder la participation du Syndicat Scolaire par la Communauté de Communes est dû à de bonnes nouvelles :

- 1) le fait que l'écrêtement de la Taxe Professionnelle émanant du Conseil Général, a été payé en Janvier 2005 pour l'écrêtement de 2004 et en Décembre 2005 pour l'année 2005, a permis d'éviter d'être en déficit de 130 000 Euros.

En plus de cette bonne nouvelle, il faut prendre en compte que :

- 1) L'Association Lionel Terray, du fait que les travaux de Clécy ne seront pas terminés en Août 2006, souhaite continuer à louer le Centre d'Hébergement ;
- 2) MERITOR Thury, prolonge d'une année la location des locaux, MERITOR est un bon locataire car cette Société prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement ;
- 3) L'emprunt MERITOR Esson est terminé ;
- 4) Le Budget Général ne verra plus de participation au Budget Annexe Déchets Ménagers.

Il est vrai qu'il serait possible de ne pas augmenter les quatre taxes, mais cela aurait été un Budget sans marge de manœuvre.

**Monsieur VILLERAY** : à la réunion de la Commission des Finances, deux propositions ont été faites :

- la simulation de la T.P.U. ;
- régler le problème de Zone Artisanale non Communautaire.

Il y a peut-être une possibilité de gérer autrement la Taxe Professionnelle ?

**Monsieur PITEL** : à la Commission des Finances quatre choix ont été décidés :

- retirer le Fond de Concours pour les travaux de la Commune de Saint Rémy sur Orne ;
- faire une simulation sur la T.P.U. avec l'aide de notre Trésorier Monsieur JOUVIN ;
- clarifier et redéfinir la Compétence Economique notamment pour les Zones d'Activités.

Il est donné lecture des Comptes Administratifs 2005 :

Le Président Paul CHANDELIER se retire et n'assiste pas au vote.

### **Budget Industrie :**

#### ***Investissement :***

Dépenses	187 527,32
Recettes	<u>122 612,65</u>
Soit Déficit d'Investissement	64 914,67
Avec un reste à réaliser en dépenses de 8 717,00	

#### ***Fonctionnement :***

Dépenses	32 339,35
Recettes	<u>105 971,37</u>
Soit excédent de Fonctionnement	73 632,02

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur ce Compte Administratif Budget Industrie 2005, et sur le Compte de Gestion élaboré par la Trésorerie.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget Industrie.

**Budget Centre Aquatique :**

***Investissement :***

Dépenses	174 253,11
Recettes	<u>76 162,92</u>
Soit Déficit d'Investissement	98 090,19

Reste à réaliser en dépenses 1 850,00  
Reste à réaliser en recettes 294 675,00

***Fonctionnement :***

Dépenses	452 157,78
Recettes	<u>450 419,12</u>
Soit déficit de Fonctionnement	1 738,66

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur ce Compte Administratif Budget Centre Aquatique 2005, et sur le Compte de Gestion élaboré par la Trésorerie.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget Centre Aquatique.

**Budget Déchets Ménagers :**

***Investissement :***

Dépenses	125 019,60
Recettes	<u>115 826,11</u>
Soit déficit d'Investissement	9 193,49

Reste à réaliser en dépenses 4 800,00  
Reste à réaliser en recettes 14 000,00

***Fonctionnement :***

Dépenses	795 266,52
Recettes	<u>795 266,56</u>
Soit excédent de Fonctionnement	0,04

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur ce Compte Administratif Budget Déchets Ménagers 2005, et sur le Compte de Gestion 2005.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget Déchets Ménagers.

**Budget Centre d'Hébergement :**

***Investissement :***

Dépenses	21 815,43
Recettes	<u>15 740,71</u>
Soit déficit d'Investissement	6 074,72

Reste à réaliser en dépenses 3 472,00

***Fonctionnement :***

Dépenses	16 513,25
Recettes	<u>26 060,66</u>
Soit excédent de Fonctionnement	9 547,41

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur ce Compte Administratif Budget Centre d'Hébergement 2005, et sur le Compte de Gestion 2005 élaboré par la Trésorerie.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget Centre d'Hébergement.

**Budget SPANC :**

Dépenses et Recettes de Fonctionnement pas de réalisation.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget SPANC.

**Budget Général :**

***Investissement :***

Dépenses	2 645 036,37
Recettes	<u>1 558 198,86</u>
Soit déficit d'Investissement	1 086 837,51

Reste à réaliser en dépenses 187 900,00

Reste à réaliser en recettes 515 704,00

***Fonctionnement :***

Dépenses	1 046 360,97
----------	--------------

Recettes	<u>1 833 880,27</u>
Soit excédent de Fonctionnement	787 519,30

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations sur ce Compte Administratif Budget Général 2005, et sur le Compte de Gestion 2005 élaboré par la Trésorerie.

Il est décidé de passer au vote : les Membres présents adoptent à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005 du Budget Général.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur PITEL pour la présentation des Comptes Administratifs.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2006**

Il est donné lecture des Budgets Primitifs 2006 qui ont été préparés par les Commissions respectives et la Commission des Finances, et il est à noter que le Conseil Communautaire en date du 15 Décembre 2005 a défini les grandes orientations budgétaires.

Le Budget Primitif entraîne une augmentation des taux de fiscalité de 10 % et une augmentation du taux de la TP de Zone dans la limite du plafond.

Monsieur CHANDELIER donne lecture des orientations budgétaires soumises au Conseil Communautaire du 15 Décembre 2005.

Il est satisfaisant que le Budget permette de garder la participation au Syndicat Scolaire, il est vrai que si cette participation revenait aux Communes, certaines auraient été obligées d'augmenter leurs impôts.

Le Budget proposé est très serré, l'augmentation de 10 % va permettre d'avoir une somme de 63 000 Euros pour permettre un fond de roulement.

En Avril, il y aura lieu de réunir le Bureau de la Communauté de Communes avec deux sujets à l'ordre du jour :

- la T.P.U., étude à effectuer avec l'aide de Monsieur le Trésorier ;
- l'étude sur la Compétence Scolaire.

### **Budget Centre d'Hébergement 2006 :**

Vu le résultat du Compte Administratif 2005, il est décidé d'inscrire au Compte Réserve 1068 du Budget Primitif 2005 la somme de 6 075 et d'affecter en section de Fonctionnement la somme de 3 472,41.

Investissement équilibre en dépenses et recettes	17 136
Fonctionnement équilibre en dépenses et recettes	24 072

Le Budget est soumis au vote. A l'unanimité, les Membres présents votent pour ce Budget Primitif du Centre d'Hébergement 2006.

**Budget Centre Aquatique 2006 :**

Il est décidé d'inscrire en

Investissement équilibre en dépenses et recettes	354 350
Fonctionnement équilibre en dépenses et recettes	430 760

Le Budget est soumis au vote. A l'unanimité, les Membres présents votent pour ce Budget Primitif du Centre Aquatique 2006.

**Monsieur CHANDELIER** : à ce jour, les subventions suivantes sont obtenues, soit :

- **Conseil Général :**

- Extension et restructuration du Centre Aquatique	428 000
- Equipement Sportifs et socio éducatifs 2006	568 750
- Equipement Sportifs et socio éducatifs 2005	284 375

- **Conseil Régional :**

- En ce qui concerne le Conseil Régional est accordé pour la mise en accessibilité du Centre Aquatique, une aide de 15 500 Euros.

Par lettre en date du 09 Février le Conseil Régional signale qu'aucune subvention ne peut-être versée au titre des Contrats Territoriaux, mais que dans le cadre de l'extension du Centre Aquatique, l'opération pourrait être examinée dans le cadre d'un contrat avec le futur Pays de Caen, lorsque les contours de celui-ci seront arrêtés.

Cette position est vraiment regrettable car le Pays de Caen ne veut pas de la Suisse Normande, cela nous prive de subventions.

**Monsieur LECLERC** : tout cela est regrettable, il faut faire le forcing... "Nous, les Elus, devons aller assister à une séance du Conseil Général et du Conseil Régional". Il faut montrer notre unité contre cette décision.

**Monsieur CHANDELIER** : j'ai pris note, j'informerai les Maires des séances du Conseil Général et du Conseil Régional.

**Monsieur DUBOIS** : dans le Budget du Centre Aquatique, est prévu un versement à la SAUR, il ne faut pas payer cette somme.

**Monsieur PITEL** : cette somme est inscrite, mais il faut négocier avec la SAUR.

**Monsieur TENCE** : la Maison Familiale de la Bagotière comprend 225 élèves, une bonne partie des élèves est en Lycée Professionnel, il faut refaire la demande auprès du Conseil Régional en l'argumentant.

**Budget Déchets Ménagers 2006 :**

Investissement équilibre en dépenses et recettes 53 949  
Fonctionnement équilibre en dépenses et recettes 752 412

Le Budget proposé au vote des Délégués est différent de celui envoyé par courrier en préparation de cette réunion, la différence concerne le retrait du Bordereau de prix pour 294 €.

Le Budget est soumis au vote. A l'unanimité, les Membres présents votent pour ce Budget Primitif Déchets Ménagers 2006.

**Budget Industrie 2006 :**

Vu le résultat du Compte Administratif 2005, il est décidé d'inscrire au Compte Réserve 1068 du Budget Primitif 2006 la somme de 64 915 et d'affecter en section de Fonctionnement la somme de 8 717,02.

Investissement équilibre en dépenses et recettes 100 706  
Fonctionnement équilibre en dépenses et recettes 90 596

Le Budget est soumis au vote. A l'unanimité, les Membres présents votent pour ce Budget Primitif Industrie 2006.

**Budget SPANC 2006 :**

Fonctionnement équilibre en dépenses et recettes 233 925

Le Budget est soumis au vote. A l'unanimité, les Membres présents votent pour ce Budget Primitif SPANC 2006.

**Budget Général 2006 :**

Vu le résultat du Compte Administratif 2005, il est décidé d'inscrire au Compte Réserve 1068 du Budget Primitif 2006, la somme de 787 519,30.

Avant de donner lecture du Budget, il est délibéré sur les points suivants :

*Contribution Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande* **125 000**  
(voir tableau en annexe)

*Contribution Organismes de Regroupement (SCOT)* **5 000**

**VIREMENT BUDGETS ANNEXES :**

Centre Aquatique

**289 402**

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : les sommes inscrites au Budget Général aux articles : Dépenses Imprévues et Charges Exceptionnelles représentent 80 000 Euros.

**Monsieur BAR** : en Décembre, le Conseil Communautaire a voté les orientations Budgétaires, il avait été décidé de redonner la participation du Syndicat Scolaire aux Communes, sans augmentation de fiscalité, cette décision est revue !

- aujourd'hui on dit blanc et un autre jour on change de position ;
- 10 % d'augmentation de la fiscalité ne permettra pas d'augmenter le fond de roulement et semble une drôle de gestion ;
- augmenter la TP n'engage pas les entreprises à rester.

**Monsieur PITEL** : si nous avons donné la participation du Syndicat Scolaire aux Communes, certaines Communes auraient peut-être été obligées d'augmenter leur fiscalité.

L'augmentation de la fiscalité de la Communauté de Communes est de 66 500 Euros, alors que la participation au Syndicat Scolaire est de 125 000 Euros.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : pour avoir une meilleure recette de DGF, il faut que les Communes baisse leur fiscalité et que la Communauté de Communes augmente sa fiscalité.

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2006**

Il est décidé de fixer les taux Communautaires comme suit :

	<b>BASE</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Taxe d'Habitation	6 413 000	2,55	163 532
Taxe Foncière Bâti	4 985 000	4,79	238 782
Taxe Foncière Non Bâti	1 257 000	7,47	93 898
Taxe Professionnelle	7 447 000	2,63	195 856
Taxe Professionnelle de Zone	1 114 000	8,17	91 014
<b>TOTAL</b>			<b>783 082</b>

Investissement équilibre à

1 948 011

Fonctionnement équilibre à

1 395 453

Le Budget est soumis au vote. Les Membres présents votent pour ce Budget Primitif Général 2006, à **65 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**

## **MOTION CONTRE L'ISOLEMENT DE LA SUISSE NORMANDE**

Monsieur Paul CHANDELIER propose aux Délégués un texte de Motion :

**1996 – 2006** : la Communauté de Communes de la Suisse Normande a 10 ans et toujours beaucoup d'inquiétudes !

Jusqu'à présent, la volonté et l'énergie des Elus Communautaires, les efforts financiers des contribuables conjugués aux efforts concrets du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe ont permis à notre Suisse Normande d'engager de nombreuses réalisations.

Celles-ci ont entraîné une véritable amélioration des conditions de vie pour nos concitoyens. Nous étions une Région sinistrée et nous avons pu stopper les différentes hémorragies qui nous frappaient. Enfin, nous commençons à sortir la tête de l'eau !

- En 2006, le FEDER est supprimé, nous n'avons plus droit aux aides Européennes car il y a toujours des dossiers plus importants que les nôtres.
- En 2006, nous n'avons toujours pas le droit de faire partie du Pays de Caen alors que nous avons par de nombreux votes, manifesté notre volonté d'intégration avec nos collègues de Condé Intercom et de Falaise. Ce rejet de notre territoire et de ses habitants a pour conséquence l'impossibilité pour l'Etat et la Région de financer nos projets vitaux pour notre développement.
- En 2006, notre territoire est, pour sa grande majorité, exclu des pôles d'excellence ruraux car la DATAR nous considère comme étant partie intégrante de l'agglomération caennaise. Que comprendre à tout cela !
- En 2006, l'ancienne ligne de chemin de fer "Caen-Flers" est toujours et encore plus "la ligne de la honte". Ce qui devrait constituer un atout majeur du développement touristique de notre Suisse Normande n'est toujours qu'une friche non utilisée alors qu'elle est, paraît-il, une priorité de la Région et du Département dans le cadre du Plan Vélo.
- En 2006, le projet de voie routière rapide Caen-Flers semble au point mort alors que le grand débat public, très constructif, a déposé ses conclusions et que les Maires ont fait part de leur vision très positive pour obtenir l'indispensable irrigation de notre Suisse Normande.
- Considérant que la Suisse Normande est toujours une Région en difficulté, notamment sur le plan économique (agriculture ; industrie ; commerce ...) ;

- Considérant qu'actuellement la Suisse Normande devient une zone de résidence et de loisirs et peut-être un jour une simple "Réserve" ;
- Considérant que les habitants de la Suisse Normande sont des citoyens à part entière et qu'ils doivent avoir les mêmes aides et bénéficier de la même solidarité que les autres régions de Basse-Normandie ;
- Considérant que le développement économique mené et voulu par les Elus et les habitants de Suisse Normande nécessite la mise en œuvre par l'Etat, la Région et le Département de décisions stratégiques capitales pour notre avenir.

Les Elus du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Réclament vigoureusement leur intégration concrète dans le grand Pays de Caen et l'ouverture pour la Suisse Normande du droit à contractualiser avec l'Etat et la Région ;
- Refusent d'être, avec les Communauté de Falaise et Condé sur Noireau, les seuls territoires de Basse-Normandie exclus de tous contrats Etat/Région et des financements correspondants ;
- Réclament avec force la mise en valeur rapide de l'assiette de l'ancienne voie ferrée Caen-Flers, conformément aux objectifs prioritaires définis par la Région de Basse-Normandie et le Département du Calvados dans le cadre du Schéma Régional des véloroutes et voies vertes ;
- Demandent au Département la reprise de la concertation indispensable sur le projet de mise en voie rapide du CD 562 avec les Maires des Communes concernées. Ceci devra s'accompagner d'un schéma plus précis du tracé envisagé et du calendrier prévisionnel afin que puissent enfin être débloquées les procédures de PLU et de SCOT.

Cette Motion recueille l'unanimité du Conseil Communautaire, et sera donc transmise au Préfet, aux Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, ainsi qu'aux Présidents des Communautés de Communes de FALAISE et CONDE SUR NOIREAU.

*L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clos la séance à 23 H 30.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER